

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
12 Mai 2017**

OBJET : Délégation Chasse-Pêche-Espaces Naturels. Seconde répartition. Subventions en faveur de la Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 12 Mai 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer à la Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique des subventions, dont le détail figure en annexe du rapport, pour un montant total de 41 000 € en fonctionnement et de 17 900 € en investissement,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec le bénéficiaire, dont le montant total de la subvention est égal ou supérieur à 23 000 €, une convention de partenariat conforme aux conventions-types prévues à cet effet.

Les dépenses correspondantes seront imputées aux chapitres 204 et 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOpte
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée